



« La nouvelle Loi sur l'autonomie relance le secteur des Services à la personne »

Après la création de l'allocation autonomie (APA) en 2002 et le plan Borloo en 2005, cette nouvelle loi d'orientation et de programmation accompagnera de manière puissante les changements démographiques liés à l'âge (les plus de 80 ans vont passer de 1.5 à 4 millions en 2030).



JM Ayrault

Didier Chateau, PDG du groupe [Générale des Services](#) et négociateur auprès du ministère de la santé en qualité d'administrateur du syndicat des entreprises de services à la personne (SESP), a été choisi parmi la vingtaine de personnalités qui ont travaillé sur la nouvelle loi autonomie, pour assister au discours de clôture des travaux et de présentation de la loi.



M. Delaunay / M. Touraine / JM Ayrault

Monsieur le premier ministre M. Jean-Marc Ayrault, en présence de sa ministre de la « Santé », Madame Touraine et de sa ministre déléguée aux « Personnes âgées et à l'autonomie », Madame Delaunay a présenté ce Mardi 12 Février 2014 à Angers cette nouvelle loi comme étant la solution aux différentes problématiques liées à l'âge et à la préservation de l'autonomie des personnes âgées à leur domicile.

Les principales mesures sont financières et vont accompagner le secteur de l'aide à domicile.

- Plus de 650 millions d'euros fléchés sur les prestations à domicile soit 15 % d'augmentation dès 2015.
- 350 millions d'euros pour l'augmentation des plans d'aide et du nombre d'heures de prestation.
- 150 millions pour le financement des aides techniques et gérontechnologiques. (Téléassistance, travaux d'adaptation du logement...).
- Une aide financière de 500€ par an pour soutenir les aidants familiaux (soit 80 millions d'euros/an).
- 80 000 logements vont être aménagés et adaptés (confiés à l'ANAH).
- Les grilles « GIR 1 et 2 » vont bénéficier d'une heure de prestation par jour supplémentaire et les grilles « GIR 3 et 4 », bénéficieront d'une heure par semaine.
- Le financement des frais de déplacement des salariés ainsi que l'augmentation des salaires afin de rendre le secteur plus attractif.



D. Chateau

Générale des services est en phase avec son modèle économique : plus de 800 auxiliaires de vie (sur 1500 salariés) en France et un développement de solutions innovantes dans la téléassistance et l'adaptation des logements avec plus de 800 artisans en France tous corps d'état.

Le réseau Générale des Services en quelques chiffres :

- ✓ Plus de 15 ans d'expériences
- ✓ 35 agences en France
- ✓ Plus de 800 artisans partenaires qualifiés
- ✓ Près de 1500 collaborateurs en CDI
- ✓ Plus de 10 000 demandes de travaux, rénovation et dépannage
- ✓ Plus de 200 000 prestations à domicile et services à la personne

Le réseau Générale des Services est membre de la [Fédération Française de la Franchise](#) et de la [Fédération du Service aux Particuliers](#). Les franchisés Générale des Services du (94) en 2010 et du (14) en 2011 ont été élus comme « [Meilleur franchisé de France](#) » lors du 23ème et 24ème concours de [l'IREF](#).

Dans son édition de février 2012, Capital a choisi le réseau Générale des Services comme faisant parti des 30 réseaux de franchises les plus rentables pour se lancer.

Contact :

GENERALE DES SERVICES

Guillaume DEFONTAINE

3, rue Pierre Gaubert - 49100 ANGERS

Tél : 02.41.34.13.43 - Fax : 02.41.34.04.87

Mail : defontaine@generaledesservices.com

www.generaledesservices.com

